

Introduction

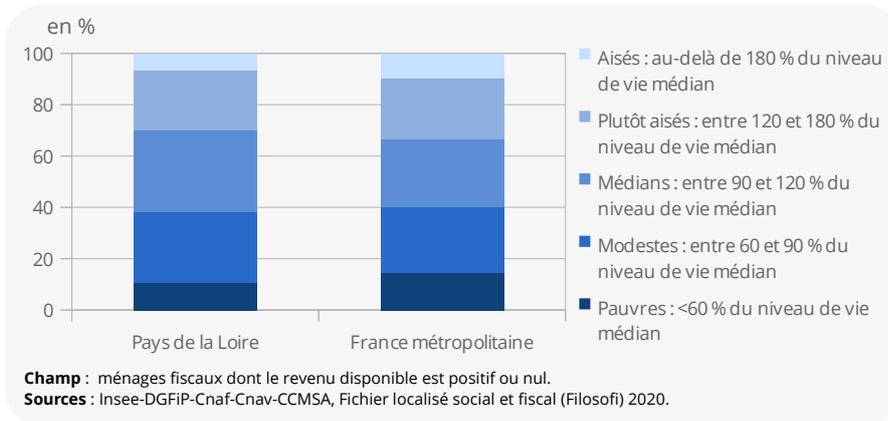
Quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel : elle peut être assimilée à un défaut de « bien-être », à l'insatisfaction des besoins fondamentaux, à de faibles niveaux de revenus ou à une situation d'exclusion sociale. L'Union européenne (UE) privilégie une définition relative de la pauvreté. D'après la définition adoptée par le Conseil des ministres de l'UE du 19 décembre 1984, sont considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent ».

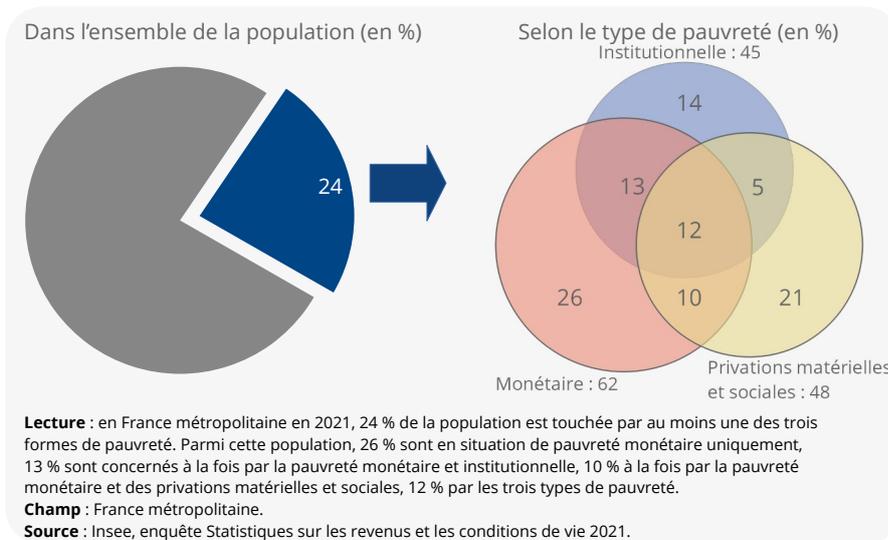
Pour mesurer la pauvreté, l'approche monétaire est la plus fréquemment mobilisée. Elle consiste à considérer comme pauvres les personnes avec un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. La **pauvreté monétaire** est ainsi une mesure relative de la pauvreté. Un seuil à 60 % du **niveau de vie médian** est retenu au sein des pays de l'Union européenne. En France en 2020, d'après le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi), ce seuil équivaut à un revenu disponible de 1 120 euros par mois par unité de consommation. Ce montant correspond par exemple à 1 120 euros pour une personne occupant seule son logement, 1 680 euros pour un couple sans enfant, et 2 350 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

En 2020, 10,5 % de la population dans les Pays de la Loire vit en situation de pauvreté, contre 14,4 % en France métropolitaine ▶ **figure 1**. Au-dessus du seuil de pauvreté mais avec un niveau de vie inférieur à 90 % du niveau de vie médian, les personnes dites « modestes » représentent 27,7 % de la population des Pays de la Loire, une proportion plus élevée qu'en France métropolitaine (25,8 %). En haut de l'échelle des niveaux de vie, 6,6 % de la population des Pays de la Loire est considérée aisée du fait d'un niveau de vie supérieur à 180 % du niveau de vie médian, soit 3 points de moins qu'en France métropolitaine.

▶ 1. Répartition de la population selon le niveau de vie



▶ 2. Part de la population concernée par au moins l'une des formes de pauvreté



La pauvreté ne se limite pas à la seule dimension monétaire. Au niveau de l'Union européenne, l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) permet de mesurer les dimensions de la pauvreté qui ne se recouvrent que partiellement. La population dite en situation de **pauvreté institutionnelle**, c'est-à-dire percevant un minimum social, n'est pas exactement celle en situation de pauvreté monétaire, ni celle qui connaît des **privations matérielles et sociales importantes**. Cette dernière est dans l'incapacité de couvrir les dépenses liées à au moins 5 des 13 éléments de la vie courante considérés souhaitables,

voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. En France métropolitaine, 24 % de la population est touchée par au moins l'une de ces trois formes de pauvreté ▶ **figure 2**. Parmi ces personnes, 12 % cumulent à la fois des situations de pauvreté institutionnelle, monétaire, et de privations matérielles et sociales. Cette approche relativement complète de la pauvreté n'est pas répliquable à l'échelle régionale ou infra-régionale. À un niveau territorial fin, la mise en place depuis 2012 du dispositif Filosofi permet d'appréhender la pauvreté dans sa dimension monétaire.